

DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID

D-2018/156

Dénomination de voies et d'espaces publics.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa dernière séance, la commission de viographie a examiné de nouvelles dénominations ainsi que les propositions reçues tendant à mettre en valeur l'héritage emblématique des quartiers et d'honorer la mémoire de personnalités.

Suite à ces travaux, le Maire propose :

Quartier 1 – Bordeaux Maritime :

- de dénommer **Réserve Ecologique des BARAILS**, le parc floral, le bois de Bordeaux et les terrains contigus du Nord de Bordeaux, compte tenu de la particularité de ce site qui constitue un habitat naturel d'une faune locale riche, différent des autres espaces verts de la Ville, et dans l'objectif de caractériser une entité unitaire qui représente une superficie de 160 hectares, largement ouvert au public.

Il convient de rappeler qu'un barail est un pré délimité par des fossés, une prairie humide.

Les dénominations de 1^{er} barail, 2^{ème} barail, barail du Segle, etc... apparaissent sur les documents cadastraux dès la première moitié du XXe siècle.

Quartier 2 – Chartrons/Grand Parc/Jardin Public :

- de conserver le nom de Rue **NOTRE DAME**, pour dénommer le linéaire qui la prolonge entre la rue Barreyre et le Faubourg des Arts, îlot Barreyre. Cette proposition fait suite aux concertations publiques et à la présentation faite en conseil de quartier.

- de donner le nom de **Ponton ARIANE**, au tout nouveau ponton quai des Chartrons qui permet d'accueillir des méga yachts, des grands voiliers, des paquebots fluviaux et des bateaux à passagers.

Ce nom a été choisi pour évoquer l'industrie aéronautique et l'outre-mer. De plus, Bordeaux est membre de la Communauté des Villes Européennes au service du programme spatial européen.

Quartier 3 – Bordeaux Centre :

- d'attribuer le nom d'**Alice MILLIAT** (1884-1957) au nouveau gymnase aménagé dans le cadre de la rénovation du Marché Victor Hugo. Cette athlète qui a défendu le sport pour et par les femmes, a fondé la fédération des sociétés féminines sportives de France ; elle a été Présidente de la Fémina-Sport, 1^{er} Club féminin Français fondé en 1917.

Elle a également introduit le sport féminin aux Jeux Olympiques de 1922.

Quartier 8 – Caudéran :

- pour dénommer la bibliothèque de Caudéran qui ouvrira ses portes fin 2018, de rendre hommage à **Pierre VEILLETET** (1943-2013), journaliste à Sud-Ouest et prix Albert Londres en 1976, président de Reporter Sans Frontières, auteur de nombreux ouvrages dont « Bord d'eaux » en 1989, évocation du Ports de la lune et de l'estuaire.

Si ces propositions vous agrément, Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir les adopter.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE

Monsieur DAVID.

M. J-L. DAVID

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, la Commission Viographie a examiné un certain nombre de propositions qu'elle vous soumet aujourd'hui.

D'abord sur le quartier Bordeaux Maritime, la dénomination de réserve écologique des Barails pour le Parc floral, le bois de Bordeaux et les terrains contigus du Nord de Bordeaux. Il convient de rappeler qu'un barail est un pré délimité par des fossés, une prairie humide.

Pour le quartier 2 « Chartrons, Grand Parc, Jardin public », sur proposition de la Maire Adjointe de quartier, de conserver le nom de rue Notre Dame - et des habitants, d'ailleurs - pour dénommer le linéaire qui prolonge la rue entre la rue Barreyre et le Faubourg des arts.

M. le MAIRE

« Rue Notre Dame et des habitants » ?

M. J-L. DAVID

Non, non, rue Notre Dame. J'ai dit « sur proposition de la Maire Adjointe et des habitants », Monsieur le Maire.

De donner le nom de Ponton Ariane au tout nouveau ponton Quai des Chartrons. C'est une proposition que vous avez validée. Pour Bordeaux centre, d'attribuer le nom d'Alice MILLIAT au nouveau gymnase aménagé dans le cadre de la rénovation du Marché Victor Hugo, athlète qui a défendu le sport pour et par les femmes, qui a fondé la Fédération des Sociétés Féminines Sportives de France. Elle a été présidente de la Femina-Sport et elle a également introduit le sport féminin aux Jeux Olympiques de 1922.

Ensuite, sur votre proposition Monsieur le Maire, à Caudéran, il s'agit de dénommer la bibliothèque de Caudéran qui ouvrira ses portes fin 2018 en rendant hommage à Pierre VEILLETET, journaliste à SUD-OUEST et prix Albert LONDRES en 1976.

M. le MAIRE

Président de Reporters sans frontières aussi et créateur, en tout cas premier responsable du SUD-OUEST Dimanche, je crois donc auteur de deux livres dont je vous conseille la lecture : l'un sur le vin qui est un petit chef-d'œuvre et l'autre qui s'appelle BORD'EAUX qui rappelle que Bordeaux est construite sur l'eau, au-delà même de la Garonne.

Qui souhaite intervenir sur ces dénominations ? Monsieur JAY.

M. JAY

Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous sommes favorables à cette délibération. Nous approuvons ces noms et la place faite aux femmes.

Pour de futures nominations, nous souhaitons faire les propositions suivantes, très vite.

- Flora TRISTAN, elle a donné son nom à une bibliothèque de Bordeaux, mais cette militante féministe, syndicaliste et socialiste mérite plus à notre sens. Elle est décédée d'épuisement à Bordeaux au cours d'un périple dans la France pour défendre ses idées. Sa lutte pour la liberté et l'émancipation des femmes est exemplaire. Un symbole à l'heure où certains voudraient imposer la régression des droits des femmes à travers la charia.

- Deuxième nom possible, le Colonel BELTRAME. Parmi toutes les personnes assassinées, ces dernières années, par les terroristes islamiques, peut-être pourrions-nous distinguer ce soldat ?
- La question du nom des journalistes de Charlie Hebdo assassinés pour blasphème, eux aussi, pourrait selon nous être aussi examinée.
- Et enfin, nous souhaiterions distinguer le Chevalier de La Barre. Le Chevalier de La Barre, à ma connaissance, n'a pas de nom de rue à Bordeaux, ni de monument. Il n'était pas Bordelais, c'est vrai, mais le souvenir de cette victime du délit de blasphème mériterait d'être inscrit dans notre ville. Le Chevalier de La Barre a été exécuté pour avoir refusé de se découvrir au passage d'une procession catholique.

La critique des religions et des idéologies doit rester libre en France. Cette liberté est contestée aujourd'hui. À notre avis, nous devons résister à la volonté d'introduire le délit de blasphème d'islamophobie dans notre droit.

M. le MAIRE

Bon, il y a des choses parfois un peu surprenantes, mais ce sont des suggestions que nous transmettrons à la Commission Viographie.

Sur les propositions qui vous sont faites aujourd'hui, il y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

MME MIGLIORE

Délibération 157 : « Fonds d'investissement des quartiers 2018. Quartier Chartrons. Grand Parc. Jardin Public ».

D-2018/157
Fonds d'investissement des quartiers 2018. Quartier Chartrons. Grand Parc. Jardin Public

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2012/35 du 25 juin 2012, une dotation en faveur des équipements des quartiers a été instaurée et attribuée sur proposition des Maires-Adjoints de quartier.

Le montant par quartier a été modifié par délibération du 29 septembre 2014, le montant global restant lui inchangé à 163 720 euros.

Pour l'année 2018, le montant alloué au quartier Chartrons - Grand Parc - Jardin Public est de 23 689,00 euros.

Il est proposé d'attribuer une partie de cette dotation de la manière suivante, sur proposition du Maire Adjoint de Quartier :

Nature de l'opération	Bénéficiaire	Montant (en euros)
Participation à l'achat d'équipement pour l'alpinisme	Club Alpin Français de Bordeaux	1 000

Il vous est demandé de bien vouloir :

- valider la répartition des montants attribués pour le quartier Chartrons - Grand Parc - Jardin Public, au chapitre 204.
- autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder aux transferts financiers correspondants dans le cadre de la prochaine décision modificative.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

M. le MAIRE

Monsieur DAVID.

M. J-L. DAVID

Oui, il s'agit d'affecter une subvention de 1 000 euros au Club alpin français de Bordeaux sur proposition de la Maire Adjointe du quartier.

M. le MAIRE

Monsieur HURMIC.

M. HURMIC

Oui, juste explication de vote : vote contre de notre groupe.

M. le MAIRE

Très bien. Merci. Pas d'autres oppositions ? Pas d'autres abstentions ?

MME MIGLIORE

Délibération 158 : « Stationnement payant sur voirie. Remboursements des abonnements zone F. Autorisations ».

D-2018/158

Stationnement payant sur voirie. Remboursements des abonnements zone F. Autorisations.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après de nombreuses réunions de concertation notamment avec les commissions permanentes de quartiers de nouvelles mesures sur le stationnement payant ont été adoptées lors du conseil municipal du 26 mars 2018. Parmi ces nouvelles dispositions, il a été acté l'ajournement de l'extension du dispositif de stationnement résident à l'extra-boulevards.

Toutefois, des usagers résidant dans ce secteur, notamment dans le quartier St Augustin/Le Tauzin avaient déjà anticipé ce dispositif de stationnement payant qui devait initialement être mis en œuvre en avril 2018. Ces administrés se sont en effet acquittés d'un abonnement résident pour ce secteur dès le 1^{er} trimestre 2018.

Il vous est donc proposé de rembourser ces abonnements à tarif préférentiel souscrit sur la zone F puisque le dispositif de stationnement payant n'entrera pas en vigueur comme initialement envisagé.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à approuver et engager les remboursements exceptionnels associés aux usagers déjà connus et à ceux dans une situation identique non encore identifiés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le MAIRE

Je prie Madame DELAUNAY de ne pas rouvrir le dossier sur le stationnement payant dont elle est une experte éminente, mais on en a beaucoup parlé. Donc, dossier suivant.

M. J-L. DAVID

Il s'agit, Monsieur le Maire, de procéder au remboursement de ceux et celles qui avaient anticipé en prenant en abonnement dans la zone F dont vous avez suspendu *sine die* la mise en exécution.

M. le MAIRE

Pas d'oppositions ? Monsieur JAY.

M. JAY

Monsieur le Maire, Chers Collègues, rembourser c'est bien, mais *quid* du temps passé à chercher à s'abonner ? Le renouvellement d'un abonnement résidentiel sur les sites internet d'Easy Park est un véritable parcours du combattant. Le risque existe que ce soit aussi compliqué de se faire rembourser que cela a été de s'abonner et de payer. Cette remarque pour signaler la complexité du système mis en place ou la mauvaise conception du site d'Easy Park ou des sites parce que j'ai cru comprendre qu'il y en a deux. Si Amazon avait un site de vente aussi bien fait, cette société aurait fait faillite, et pourtant les Bordelais s'acharnent à vouloir payer leur abonnement malgré tous ces obstacles. Les services de la Mairie devraient soumettre à la critique le site et la procédure. Je crois qu'on peut simplifier, je crois qu'on peut rendre plus clair, je crois qu'il peut y avoir plus d'ergonomie pour améliorer notre quotidien. Merci d'examiner cette question.

M. le MAIRE

Cette remarque est pertinente, et nous allons donc l'examiner.

Sur la délibération elle-même, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?